



- Emplacement réservé (voir liste)
- Espace boisé classé à conserver
- Espace boisé classé à créer (haie)
- Périmètre PPRI Agoût Aval
- Bâtiments agricoles qui, en raison de leur intérêt architectural ou patrimonial, peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'exploitation agricole (Art. R 123-12 CU)
- Eléments du petit patrimoine à protéger (Art. L 123.1.5 CU)

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	DESTINATION	BENEFICIAIRE
1	Amorce voirie desserte zone AU0 Plaine de Manelfe	COMMUNE
2	Aménagement carrefour VC3 (Chemin de Bertalai) / CR 2 (Port D'Ambres)	COMMUNE
3	Aménagement carrefour VC3 (Chemin de Bertalai) / VC 5 (Chemin du Rouch)	COMMUNE
4	Aménagement carrefour VC 5 (Chemin du Rouch) / VC 6 (Chemin de la Commanderie)	COMMUNE
5	Aménagement de voirie	COMMUNE
6	Elargissement rue du Pastel pour chemin piétonnier	COMMUNE
7	Aménagement carrefour RD 87 / CR 3 (Chemin d'Audié)	COMMUNE
8	Aménagement carrefour RD 87 / Chemin des Trois Pigeons	COMMUNE
9	Création amorce voirie	COMMUNE
10	Réalisation station d'épuration	COMMUNE
11	Poste de relevage	COMMUNE
12	Poste de relevage	COMMUNE
13	Poste de relevage	COMMUNE
14	Château d'eau	COMMUNE
15	Château d'eau, extension capacité stockage	COMMUNE

TARN
AMBRES

PLU
PLAN LOCAL D'URBANISME

ELABORATION

Maitrise d'œuvre
Cabinet d'urbanisme
AMENA-Etudes
25, rue des Lois
31000 TOULOUSE
05 61 99 02 08
05 55 05 51 19
voz@b10@gmail.com

04 FEV. 2013



Le Maire
Hubert Tournier

REGLEMENT, DOCUMENT GRAPHIQUE
PARTIES URBAINES 1/2500

4.3